

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 29 octobre 2025



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	19

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN

Pouvoirs :

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

V. BOCCASSINO donne pouvoir à B. BAILLET

B. TELLIER donne pouvoir à F. MARECHAL

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, R. SAINTOT, S. VEIGALIER, C. VIGO

Secrétaire de séance : Mireille PEREDES

Objet de la délibération : Budget Primitif 2025 – Décision Modificative n°2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable codifiée M57 ;

Vu la délibération n°D2025 - 024 en date du 24 mars 2025 portant approbation du Budget Primitif 2025 ;

Vu la délibération n°D2025 – 046 en date du 26 mai approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2025 ;

Considérant qu'il convient de mettre en adéquation le Budget Primitif et l'exécution budgétaire ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1:

APPROUVE la décision modificative du Budget Primitif 2025 comme suit :

AUGMENTATION DE CREDITS		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		RECETTES
Imputation	Désignation	Montant DM
64111	Rémunération	10 000,00
7391112	Degrèvement THLV	10 000,00
6811	Amortissements	16 000,00
TOTAL		36 000,00
Imputation	Désignation	Montant DM
6419	Rémunérations	20 000,00
73111	Fiscalité directe	16 000,00
TOTAL		36 000,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
Imputation	Désignation	Montant DM	Imputation	Désignation	Montant DM
2152 - 041	Travaux de voirie	32 000,00	2031	Frais d'études	31 300,00
			2033	Frais d'insertion	700,00
TOTAL		32 000,00	TOTAL		32 000,00

VIREMENT DES CREDITS		
Imputation	Désignation	Montant DM
6558	Autres contributions	-15 875,00
6216	Personnel affecté par le GFP	15 875,00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	